

## Extrait du procès-verbal

### Séance du mercredi 4 juin 2014

sous la Présidence de Monsieur Pierre ZAPPELLI

**Préavis 13-2014 Démolition et reconstruction d'un mur de soutènement  
à l'av. des Peupliers  
Crédit demandé CHF 183'000.00**

---

#### Le Conseil communal de Pully

vu le préavis municipal N° 13-2014 du 23 avril 2014,  
vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,  
vu le préavis de la Commission des finances,

#### décide

1. d'adopter le projet de démolition et de reconstruction d'un mur de soutènement à l'av. des Peupliers 17 ;
2. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 183'000.00 TTC destiné à couvrir les frais nécessaires à la réalisation de ces travaux, montant à prélever sur les dispositions de la bourse communale ;
3. d'autoriser la Municipalité à procéder à l'amortissement de ces dépenses par annuités égales sur 30 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour le réseau routier.

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully  
Le président

  
Pierre ZAPPELLI



La secrétaire

  
Jacqueline VALLOTTON

Pully, le 5 juin 2014